



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/TIMBER.3/L.2  
5 août 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

Conférence des Nations Unies pour la négociation  
d'un accord destiné à succéder à l'Accord  
international de 1994 sur les bois tropicaux  
Genève, 26-30 juillet 2004

**ÉLABORATION D'UN ACCORD DESTINÉ À SUCCÉDER À L'ACCORD  
INTERNATIONAL DE 1994 SUR LES BOIS TROPICAUX**

*Résolution adoptée par la Conférence le 30 juillet 2004*

*La Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un accord destiné à succéder à  
l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux,*

*S'étant réunie à Genève du 26 au 30 juillet 2004,*

1. *Réaffirme* sa volonté d'établir un accord destiné à succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux;
2. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED, agissant en coopération avec le Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux, d'établir la documentation nécessaire, notamment le document de travail découlant de la première session de la Conférence (26-30 juillet 2004);
3. *Prie également* le Secrétaire général de la CNUCED de prendre des dispositions pour convoquer à nouveau la Conférence du 14 au 18 février 2005;
4. *Prie en outre* le Secrétaire général de la CNUCED et le Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux de maintenir des contacts appropriés avec tous les pays producteurs et consommateurs en vue de concourir au succès de la Conférence.

-----